



UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les salariés de la Clinique Ambroise Paré à Nancy sont en grève depuis mercredi matin. Ils réclament une hausse des salaires et une prime d'intéressement revalorisée à 1000 euros nets.

Depuis 3 ans, les négociations entamées avec les instances représentatives du personnel n'ont jamais donné totale satisfaction. Cette année, 60 % des salariés de la clinique ont décidé de poursuivre un mouvement de grève et de rompre avec les décisions arbitraires d'une direction qui ne reconnaît pas la valeur du travail dans la clinique et qui ferme les yeux sur de légitimes revendications.

Par ce communiqué, les salariés de la clinique conteste l'idée que la grève est illégale ! En effet, l'inspection du travail n'a relevé aucune irrégularités et rappelle qu'aucun préavis de grève n'est obligatoire dans le secteur privé.

Les salariés ont assuré, par leur professionnalisme et leur sens des responsabilités, la sécurité des patients en attendant que la direction organise le transfert des patients et le travail dans la clinique.

Les salariés réfutent l'aspect « sauvage » ou « pirate » de la grève considérant qu'ils ont fait l'analyse de l'échec des négociations collectives à l'issue de la dernière réunion du mardi 5 juin dernier.

Ainsi, comme dans de nombreux établissements de santé en France, les salariés demandent simplement la reconnaissance de leur travail et le partage des richesses au groupe VITALIA.

Les salariés de la clinique Ambroise Paré, le 8 juin 2012.